

Code de médicament d'exception pouvant être appliqué par le pharmacien et ordonnance pour une personne assurée présentant un danger suicidaire

La RAMQ vous informe des modifications et des nouveautés relatives à la communication interactive en pharmacie, en vigueur le **19 juin 2019**.

1 Code de médicament d'exception pouvant être appliqué par le pharmacien lors de l'ajustement d'une ordonnance pour modifier la forme d'un médicament

Trois nouveaux codes d'indications reconnues associés aux deux médicaments d'exception suivants pourront être inscrits par le pharmacien lors de l'ajustement d'une ordonnance d'un médecin pour en modifier la forme :

- **VA138** : Calcium (carbonate de), mousse orale, pour les personnes qui ne peuvent recevoir des comprimés;
- **RE112** : Salbutamol (Sulfate de) Pd. pour inhalation, pour le traitement des personnes présentant de la difficulté à utiliser un dispositif d'inhalation autre que le dispositif Diskus^{MC};
- **RE113** : Salbutamol (Sulfate de) Pd. pour inhalation, pour le traitement des personnes qui reçoivent déjà un autre médicament au moyen du dispositif Diskus^{MC}.

2 Personne assurée qui présente un danger suicidaire

La description et la fonction du code d'intervention **CV** sont modifiées.

Dorénavant, le code **CV** doit être utilisé quand le pharmacien fournit une quantité de médicaments pour une **durée de traitement de moins de 30 jours** lorsqu'une personne assurée ou une personne qui cohabite avec elle présente un danger suicidaire.

Code d'intervention CV : Ordonnance pour une personne assurée qui présente un danger suicidaire (ou la personne qui cohabite avec elle).

Le code d'intervention doit être indiqué sur la première ordonnance d'un médicament facturée avec le code de service **O** ainsi que sur les ordonnances subséquentes facturées à la même date avec le code de service **6**.

3 Période d'essais

Afin que vous puissiez effectuer vos essais, ces changements seront en place le 4 juin 2019 dans l'environnement partenaire. La date simulée du système sera le 19 août 2019.

Pour tout renseignement supplémentaire à ce sujet, vous pouvez communiquer avec madame Nathalie Potvin au 418 682-5122, poste 4254, ou avec monsieur Frédéric Pouliot au poste 5471. Vous pouvez aussi nous transmettre vos questions ou commentaires à l'adresse de courriel suivante :

Support_CIP-Pilotage.CIP@ramq.gouv.qc.ca.